

Existe t-il un rapport sur la nocivité des vapeurs (incolores et inodores) qui se dégagent de ces e-cigarettes ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 13 février 2013

Bonjour,
Je travaille dans un Théâtre, je suis dans un bureau avec 4 personnes fumant (dans le bureau) la cigarette électronique.
Eux sont convaincus de « la non nocivité » de l'e-cigarette.
Moi c'est le contraire (au moins sur principe de précaution en attendant des études fiables). Mais j'ai toutefois des maux de têtes depuis que mes collègues s'y sont tous mis en même temps.
Ai-je des droits ?
Existe t-il un rapport OMS ou autre sur les précautions de l'e-cigarette ou la nocivité des vapeurs (incolores et inodores) qui se dégagent de ces cigarettes ?
Je vous remercie pour vos réponses.
Cordialement,
TC
<u>Réponse</u> :
Voici déjà l' <u>avis de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé</u> (devenue l'ANSM) ainsi qu'un article intéressant sur <u>ce qu'en pense l'OMS</u>
En Anglais, l' <u>analyse de l'OMS</u> qui se préoccupait déjà en 2008 des <u>risques engendrés par l'utilisation de la cigarette</u> <u>électronique</u>

La prochaine directive européenne se préoccupe également de la cigarette électronique à la rubrique des <u>Produits</u>

contenant de la nicotine à la page 10